

## **DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAISONS D'ACCUEIL L'ÎLOT DU 2 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 2 juin, à 9 h, les membres de l'association « Maisons d'accueil l'ÎLOT » se sont réunis en Assemblée générale avec les membres du Bureau et la Direction générale 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine, dans les locaux de la Fondation M6, sur convocation envoyée le 28 avril 2022.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Félix de BELLOY, Président.

Il a été établi une feuille de présence comprenant 218 membres. Le bureau constate qu'il y a 73 membres présents ou représentés, chaque membre présent ne pouvant disposer que de 5 pouvoirs au maximum.

Par ailleurs, il est rappelé que les statuts de l'association n'exigent aucun quorum. Dans ces conditions l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle qu'il a remis à tous les membres présents le procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 décembre 2021, et que celui-ci a été mis en ligne sur le site de l'Association pendant la durée de l'Assemblée générale.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **1<sup>ère</sup> RÉSOLUTION**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2021 est approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

Après en avoir entendu la lecture, le rapport d'activité 2021 est approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

Après avoir pris connaissance des éléments arrêtés par le Conseil d'Administration, et entendu la lecture du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes, approbation par l'Assemblée des comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés, se clôturant par un résultat excédentaire de 22 283.32 €.

Après prise en compte :

- De la part du résultat déficitaire des activités placées sous DGF (= - 80 362.86 €), conservé en Report à Nouveau sous contrôle des tiers financeurs, en attente de financement par les DDCS en 2023,
- De la somme de + 13 888.94 € correspondant à la variation de la provision pour congés payés des salariés affectés aux activités sous DGF,

L'Assemblée Générale constate que le résultat s'élève à + 88 757.24 €. Elle décide de l'affecter :

- Par imputation sur réserve pour projet associatif pour rénovation de la maison de Villiers sur Marne : - 1 161.14 €
- En report à nouveau : 89 918.38 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

Pour faire suite à l'affectation définitive du résultat 2020, excédentaire de 15 591.48 €, l'assemblée générale approuve la modification de la répartition de ce résultat :

- Résultat excédentaire des activités placées sous DGF (= 48 806.66 €)
- Variation de la provision pour congés payés des salariés affectés aux activités sous DGF (= - 21 532.36 €)
- Imputation sur réserve pour projet associatif pour rénovation de la maison de Villiers sur Marne : - 1 349.08 €
- Report à nouveau : - 10 333.74 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **5<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **6<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021.

### **7<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

### **8<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

Approbation du budget pour l'année 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **9<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

La cotisation pour l'exercice 2023 est fixée à 20 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **10<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale se prononce sur le renouvellement du mandat de Paul COSTA de BEAUREGARD au poste d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **11<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale se prononce sur le renouvellement du mandat de Charles de RAYMOND au poste d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **12<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale se prononce sur la nomination d'Isaline ROHMER au poste d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **13<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale se prononce sur la nomination de Théodora PLAGNARD au poste d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **14<sup>ème</sup> RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Pascal AERTS.

### **15ème RÉOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat d'administrateur d'Alain BREMEAU.

### **16ème RÉOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Philippe MICHEL.

Le Conseil d'administration comporte dorénavant onze membres, les statuts de l'association stipulant un nombre entre neuf et dix-huit membres.

L'Assemblée générale remercie chaleureusement les administrateurs dont le mandat est parvenu à échéance pour leur engagement au sein de l'association et leur aide pendant toutes leurs années de mandat.

### **17ème RÉOLUTION**

L'Assemblée générale est informée que l'association compte 218 membres à ce jour.

### **18ème RÉOLUTION**

Il est proposé à l'assemblée Générale de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, le cabinet Deloitte et Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et le cabinet BEAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **19ème RÉOLUTION**

L'Assemblée générale est informée sur l'état d'avancement de la réflexion stratégique en cours pour les cinq prochaines années, le nombre et l'objet des chantiers ouverts et les objectifs poursuivis.

Par ailleurs, il est présenté à l'Assemblée la nouvelle signature de l'Îlot sous son logo : « Ensemble, choisir la réinsertion ».

### **20ème RÉOLUTION**

L'Assemblée générale donne pouvoir au Président de l'association et à son Secrétaire pour assurer les publications nécessaires après la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----

L'Assemblée générale est close à 11h.